

CLEOR

Conditions de participation au jeu « 1 chance sur 10 de gagner vos achats CLEOR »

Du 22 août 2016 au 1er septembre 2016

En participant au jeu « 1 chance sur 10 de gagner vos achats CLEOR vous acceptez les présentes conditions de participation. Toute contravention aux présentes conditions ou toute fraude ou suspicion sérieuse de fraude autoriserait CLEOR à annuler la participation au Jeu correspondante.

1. LE JEU «1 CHANCE SUR 10 DE GAGNER VOS ACHATS CLEOR »

CLEOR société par actions simplifiée au capital de 29 391 670 euros, dont le siège social est situé 14, rue La Fayette 75009 Paris, France, et immatriculée sous le numéro 413 873 670 RCS Evreux organise un jeu intitulé « 1 chance sur 10 de gagner vos achats CLEOR » permettant aux participants de gagner par tirage au sort instantané la valeur de leurs achats sur le site Internet CLEOR (ci-après le « Jeu ») accessible à l'adresse <http://www.cleor.com> (ci-après le « Site »).

2. DUREE DU JEU

Le Jeu débute le 22 août 2016 à 10h00 heure de Paris et se termine le 1er septembre 2016 à 23h59.

Par ailleurs, CLEOR se réserve le droit de mettre fin au Jeu de manière anticipée en cas de survenance d'un cas de force majeure ou de tout évènement extérieur à sa volonté rendant la poursuite du Jeu impossible. La responsabilité de CLEOR ne pourra être engagée de ce fait.

3. CONDITIONS DE PARTICIPATION

La participation au Jeu est ouverte à toute personne physique majeure remplissant les conditions suivantes (le « Participant ») :

- avoir sa résidence habituelle et sa domiciliation bancaire en France ;
- avoir effectué un achat ferme et définitif sur le Site (a) ayant donné lieu à l'affichage du Jeu sur la page de confirmation de la commande du Participant, ou (b) ayant donné lieu à l'envoi au Participant d'un e-mail l'invitant à participer au Jeu à la suite de son achat ;
- remplir les conditions additionnelles listées sur la page explicative du Jeu disponible à l'adresse <http://go.luckycart.com/cleor/help>

Toute annulation totale ou partielle, pour quelque cause que ce soit, de l'achat réalisé sur le Site donnera lieu à l'annulation totale ou partielle de la participation au Jeu correspondante, et, le cas échéant, à la restitution totale ou partielle (au prorata de la valeur des achats annulés) de la dotation éventuellement gagnée.

Les Participants reconnaissent que leur commande passée sur le Site n'est pas motivée, ni à titre principal, ni à titre accessoire, par l'espérance d'un gain résultant de leur participation au Jeu.

Pour participer au Jeu, le Participant doit utiliser un des navigateurs internet suivants dont la fonctionnalité JavaScript aura été préalablement activée : Firefox 41+, Internet Explorer 10+, Safari 7+, Microsoft Edge, Chrome 45+, Mobile Safari 7+ ou Android 4.1+. De même, les systèmes d'exploitation supportés sont : Windows 10, Windows 8.1, Windows 8, Windows 7, Windows XP, Mac OS 10.9+ (Mavericks), iOS 7+ et Android 4.1+ (Jelly Bean). A défaut, CLEOR décline toute responsabilité en cas de problèmes techniques rencontrés pour accéder au contenu digital ou à la loterie associée au Produit.

CLEOR

Sont exclus de la participation au Jeu les membres du personnel de la société CLEOR ou de toute société parente au sens de l'article L233-1 du Code de commerce et les membres de leurs familles en ligne directe, ainsi que les membres du personnel des sociétés participant à l'organisation du Jeu et les membres de leurs familles en ligne directe.

Chaque Participant n'aura le droit de participer au tirage au sort qu'une fois par jour, soit une fois entre 00H00 et 23H59. De même, il ne sera accepté qu'une seule participation par foyer (même nom, même adresse) par jour.

Toute contravention au présent Règlement ou toute fraude ou suspicion sérieuse de fraude autoriserait CLEOR à annuler la participation au Jeu correspondante.

4. MODALITES DE PARTICIPATION

La participation au Jeu sera proposée à chaque Participant après son achat, directement sur le Site ou via un email envoyé 5 minutes après la validation de la commande.

Le Participant sélectionnera alors le type de tirage auquel il souhaite participer, parmi trois options alternatives dont un tirage permettant de gagner la valeur de son panier, avec une Probabilité de gain de 1 chance sur 10.

Le Participant déclenchera un tirage au sort instantané qui sera alors effectué informatiquement, de manière aléatoire et sans intervention humaine et conformément aux caractéristiques du Tirage qui auront été annoncées au Participant et/ou choisi par lui parmi plusieurs options sur le Site Marchand après son achat.

Le Participant sera informé en temps réel, ainsi que par email, de son gain éventuel.

Le Participant sera réputé avoir définitivement et irrévocablement renoncé à son Jeu s'il ne joue pas dans un délai de 5 jours après l'achat.

5. DOTATIONS

Les dotations mises en jeu consistent pour le Participant, en fonction du type de tirage pour lequel celui-ci a opté, soit, en un remboursement de la valeur du panier acheté sur le Site, soit en un autre lot annoncé avant la participation au Jeu.

Le montant du remboursement correspond à la portion du prix TTC effectivement payé par le Participant, en tenant compte des frais de port mais également éventuelles réductions ou offres promotionnelles dont le Participant a pu bénéficier par ailleurs.

6. VERSEMENTS DES DOTATIONS EVENTUELLES

Si le Participant perd au tirage au sort, CLEOR ou la société participant à l'organisation du Jeu enverra au Participant un email contenant un lien vers des magazines en version digitale (Elle, Figaro Madame, Marie Claire, Cosmopolitan, Challenges, GQ, Figaro Magazine, Paris Match ou tout autre titre).

En cas de gain, la somme ainsi gagnée sera versée par CLEOR ou par la société participant à l'organisation du Jeu au Participant par virement bancaire, ou selon tout autre mode de paiement qui serait alors proposé par CLEOR et choisi par le Participant en lieu et place du virement bancaire.

A cette fin, il sera demandé au Participant de fournir les informations bancaires nécessaires. Il pourra le faire en renseignant la rubrique appropriée accessible via l'email reçu en cas de gain.

CLEOR

Le versement du gain visé au paragraphe précédent interviendra dans un délai maximum de 60 jours après la date d'achat, sous réserve que le Participant ait bien communiqué à CLEOR dans ce délai, les informations bancaires ou autres nécessaires.

Le Participant gagnant sera réputé avoir définitivement et irrévocablement renoncé à son gain si les informations précitées nécessaires à la réalisation du paiement du gain n'étaient pas reçues par CLEOR à l'issue d'un délai de 10 jours après sa participation au Jeu.

En cas de paiement du gain au Participant gagnant, CLEOR adressera au Participant gagnant un email lui confirmant le virement de ses gains sur son compte. Un délai de 3 à 5 jours peut s'écouler entre la réception de cet email et la réception effective des gains, qui correspond au délai de traitement du virement bancaire.

Les éventuels frais financiers liés à l'encaissement du ou des versements de gains qui pourraient être facturés au Participant par sa banque restent à sa charge exclusive.

La responsabilité de CLEOR ne saurait être engagée en cas d'erreur ou de non-distribution d'un avis de gain ou en cas de mauvaise transmission ou de retard du paiement du gain lorsque ces événements sont dus au fait ou à la faute d'un tiers (y compris le fournisseur d'accès Internet, le prestataire fournissant le service de courrier électronique ou une banque) ou du Participant lui-même (y compris en cas de saisie incorrecte de ses coordonnées personnelles et/ou bancaires).

7. LIMITATION DE RESPONSABILITE

CLEOR ne garantit en aucun cas que l'accès au Site sera ininterrompu, facile, fiable, correct, complet, satisfaisant, exempt d'erreurs, rapide ou prompt. CLEOR ne garantit pas la pérennité et la stabilité du ou des services offert(s) par le biais du Site, ni que le service répond à vos besoins particuliers ou sera fiable, ininterrompu ou exempt d'erreurs.

La connexion à l'adresse Internet hébergeant le Jeu se fait sous l'entière responsabilité du Participant. En conséquence, CLEOR ne saurait être tenu pour responsable de tout dysfonctionnement du réseau empêchant le bon déroulement du Jeu.

En cas de communication à CLEOR par l'intermédiaire du Site ou autrement, vous êtes responsable du contenu et de l'exactitude des informations ainsi transmises. Par ailleurs, CLEOR exclut expressément la responsabilité du fait des contenus qui seraient transmis par le biais du Site par courriel ou par tout autre moyen de communication.

Sous réserve des dispositions impératives de la loi applicable, dans le cas où la responsabilité de CLEOR à l'égard d'un Participant venait à être engagée, le montant de l'indemnité due à ce titre ne saurait excéder la valeur de la dotation mise en Jeu au titre de sa participation.

8. PROPRIETE INTELLECTUELLE

Tout élément, notamment et sans limitation, tous textes, fichiers, images animées ou non, photographies, vidéos, logos, dessins, modèles, logiciels, marques, autres éléments de propriété intellectuelle et autres données ou informations (ci-après, les « Éléments »), constitue la propriété de CLEOR ou du tiers ayant autorisé par CLEOR à l'utiliser et est protégé par les lois et règlements français et internationaux relatifs notamment à la propriété intellectuelle.

Aucun des Éléments ne pourra en tout ou partie être modifié, reproduit, copié, dupliqué, vendu, revendu, transmis, publié, communiqué, distribué, diffusé, représenté, stocké, utilisé, loué ou exploité de toute autre manière, à titre gratuit ou onéreux, par Vous-même ou par un tiers, quel que soient les moyens et/ou les supports utilisés, qu'ils soient connus ou inconnus à ce jour, sans l'autorisation préalable expresse et écrite de CLEOR au cas par cas, et Vous êtes seul responsable de toute utilisation et/ou exploitation non autorisée.

9. DONNEES PERSONNELLES

Conformément aux dispositions de la loi du 6 janvier 1978 dite « Loi Informatique et Libertés », dans sa version modifiée en 2004, les Participants disposent d'un droit d'accès, de rectification et de suppression des données personnelles les concernant collectées dans le cadre du Jeu. Ils disposent également d'un droit d'opposition à la collecte de ces données.

Tout Participant peut exercer gratuitement ces droits sur simple demande auprès de CLEOR, adressée par courrier à :

CLEOR
Jeu « 1 chance sur 10 de gagner vos achats CLEOR »
14, rue La Fayette
75009 Paris

Les informations enregistrées par CLEOR dans le cadre de l'organisation du Jeu sont réservées à l'usage de CLEOR, et ne peuvent être communiquées qu'aux sociétés participant à l'organisation du Jeu pour les besoins de celle-ci.

Le Participant autorise CLEOR et les sociétés participant à l'organisation du Jeu à mentionner son gain éventuel dans le cadre de la promotion du Jeu sur le Site ou sur les sites Internet des sociétés participant à l'organisation du Jeu, en n'indiquant par exemple son prénom, son initiale de nom de famille et son gain, par une formule du type « *Pierre D. X euros remboursés sur cleor.com* ».

Le Participant autorise également CLEOR et les sociétés participant à l'organisation du Jeu à les contacter dans le cadre d'un questionnaire de satisfaction visant à mesurer leurs appréciations du Jeu.

10. DROIT APPLICABLE, JURIDICTION COMPETENTE

Les présentes conditions de participation sont soumises au droit français.

Si tout ou partie de ces conditions de participation est déclarée invalide ou inapplicable par une juridiction ou autorité compétente, les autres dispositions continueront de s'appliquer.

Tout litige pour lequel les parties ne parviendraient pas à un accord amiable sera soumis aux juridictions françaises compétentes.

11. CONTACT

Pour obtenir davantage d'informations ou pour toute question concernant les présentes Conditions, vous pouvez nous contacter à l'adresse suivante :

CLEOR
Jeu « 1 chance sur 10 de gagner vos achats CLEOR »
14, rue La Fayette
75009 Paris

Fait à Paris, le 21 août 2016.